Affiché le

EXTRAIT | ID: 074-200070852-20190312-CC_61_2019-DE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES **USSES ET RHONE**

Séance du 12 Mars 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice: 37

Titulaires Présents: 28

Suppléants Présents: 1

Absents: 4 Pouvoirs: 4 Votants: 33 Pour: 33 Contre: 0 Nul:0

Abstention: 0

N° CC 61/2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze Mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul **RANNARD**

Date de convocation: 06 Mars 2019

Présents: Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie

BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.

Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD

Suppléants : Anne-Laure GUILLET

Pouvoirs: Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Stéphane

BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.

Absents: Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne

GUISEPPIN

Monsieur Grégoire LAFAVERGES est désigné secrétaire de séance

OBJET : ASSAINISSEMENT - Autorisation de passage et acte notarié de Mme Laloy Marie-Josèphe à Challonges.

Le Vice-Président M Emmanuel Georges précise que le dossier de Mme Laloy Marie-Josèphe, a déjà fait l'objet d'une délibération n°162/2018 du 24 juillet 2018.

Pour que le dossier soit complet, il faut préciser le lieu, les références cadastrales de la parcelle sur laquelle la servitude est constituée : parcelle cadastrée section B 1755 et d'une surface de 6a82ca, située 105 Chemin du Felaz - 74910 CHALLONGES

Cela permettra d'acter par un acte notarié la servitude de passage et de tréfond.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE Le Président à faire un acte notarié de cette autorisation de passage et de tréfond AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier. CHARGE le notaire de passer l'acte.

PRÉCISE que la Communauté de Communes supportera les frais. **DIT** que les crédits seront affectés au budget annexe assainissement.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019
Reçu en préfecture le 21/03/2019
Affiché le

ID: 074-200070852-20190312-CC_61_2019-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

> Pour extrait conforme, <u>Le Président</u>, Paul RANNARD

